



Communiqué de presse

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine



Périgueux, le 30 novembre 2019

Les premières Assises de la démographie médicale en Dordogne

A l'heure où les tensions démographiques remettent en cause l'accès aux soins dans les territoires, la Dordogne a expérimenté de nombreuses initiatives en matière d'amélioration de l'attractivité pour les professionnels de santé. Le Conseil territorial de santé (CTS) de Dordogne a organisé, en lien avec l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (ARS), les premières assises de la démographie médicale le samedi 30 novembre 2019 pour dresser un premier bilan des actions mises en œuvre. Cette journée était ouverte aux élus et aux acteurs de santé du département.

La Dordogne n'échappe pas aux problématiques de démographie médicale

Le département de la Dordogne compte 343 médecins généralistes libéraux, ce qui représente **8,3 médecins pour 10 000 habitants**, une densité inférieure à la moyenne nationale qui se situe à 8,9 médecins pour 10 000 habitants.

De plus, ces médecins sont la plupart **en milieu ou fin de carrière avec très peu d'arrivée de jeunes médecins dans le territoire**. En effet, 35% d'entre eux (120) ont 60 ans et plus et seulement 13% (44) ont moins de 40 ans.

Par ailleurs, **95 % du département de Dordogne est caractérisé par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins** (30 % du territoire est classé en zone d'intervention prioritaire – ZIP - et 65 % en zone d'action complémentaire - ZAC) qui permettent de déclencher des dispositifs d'aides favorisant l'installation des médecins généralistes.

La Dordogne en action pour améliorer l'accès aux soins

Cette journée a été l'occasion de présenter les actions emblématiques mises en œuvre dans le département pour :

- **Inciter à l'installation et au maintien des médecins dans les zones en tension :**

22 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et 3 centres de santé

Comme partout en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS et ses partenaires favorisent le regroupement des professionnels de santé exerçant en ville qui est un véritable atout pour faciliter l'installation des professionnels de santé en zone sous-dense. Ces formes d'exercice coordonné offrent des conditions d'exercice attractives aux professionnels (échanges pluriprofessionnels, formation continue, mutualisation des tâches, ...) et un meilleur accès aux soins pour les patients (accès facilité à un professionnel, à des actions de prévention).

Focus : La MSP de Saint-Pardoux-La-Rivière est composée d'une équipe très investie au quotidien pour coordonner la prise en charge des patients et améliorer ses pratiques (secrétaires, médecins généralistes, infirmières, podologue, dentiste, assistante dentaire, masseurs-kinésithérapeutes, kinésithérapeute ostéopathe, psychologue clinicienne, orthophoniste et interventions d'une diététicienne, consultante en lactation et psycho-gérontologue).

La MSP propose des consultations avancées de spécialistes : chirurgiens, gastroentérologue, rhumatologue, neurologue.

Tous ces professionnels mettent en œuvre un projet de santé commun avec des actions au bénéfice des patients : ateliers d'éducation thérapeutique (stress, poids, diabète, arrêt du tabac...), relais des campagnes de prévention, dépistage de la rétinopathie diabétique. Les médecins et infirmières sont maîtres de stage afin d'accompagner les jeunes professionnels et susciter leur attrait pour l'exercice en zone rurale.

6 contrats de praticien territorial de médecine générale (PTMG) et 3 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA) signés

Le contrat PTMG offre aux médecins s'installant dans des territoires manquant de professionnels une garantie de revenus (6 900 € bruts par mois) et une protection sociale améliorée en cas de congés maternité ou maladie.
Le contrat PTMA offre une rémunération forfaitaire complémentaire en cas de congés maternité, paternité ou maladie aux médecins qui sont installés ou s'engagent à s'installer dans un territoire fragile (non lié par un PTMG).

57 médecins généralistes libéraux maîtres de stage et environ 80 jeunes internes en stage chaque semestre en Dordogne (à l'hôpital ou en cabinet libéral)

L'installation des jeunes professionnels dans les zones en tension peut également être favorisée par le développement des stages des étudiants en santé en médecine de ville dans ces zones. Pour ce faire, l'ARS mène plusieurs actions, notamment le renforcement du recrutement de maîtres de stage, tout en leur proposant des formations et une harmonisation des pratiques, mais aussi le développement des stages dans les zones en tension pour d'autres spécialités que la médecine générale (ex : odontologie, ophtalmologie, gynécologie, dermatologie, pédiatrie, ...), pour favoriser la découverte pour ces étudiants de la pratique libérale.

- **Répondre au manque de spécialistes dans les territoires :**

51 consultations avancées de médecins spécialistes

Les consultations avancées permettent, dans les zones où les médecins spécialistes manquent, de rendre les consultations spécialisées plus accessibles dans des lieux de proximité (maisons de santé, hôpitaux de proximité, EHPAD...), dans le respect du parcours de soins. Ces consultations complètent l'offre de consultations de spécialistes déjà proposée par les cabinets libéraux ou par les établissements de santé du territoire.

Exemple : Un patient doit faire un examen ophtalmologique. Il peut prendre rendez-vous au sein de sa maison de santé habituelle, dans laquelle un ophtalmologue hospitalier réalise des consultations une journée par semaine. Il n'a ainsi pas besoin de se déplacer à l'hôpital pour cette première consultation ni pour son suivi. Si une intervention est nécessaire, l'ophtalmologue pourra facilement organiser sa prise en charge à l'hôpital, dans le service où il travaille.

- **Faciliter la prise en charge des soins non programmés :**

9 médecins généralistes correspondant du SAMU (MCS) dans les secteurs éloignés d'un service d'urgences (Nord et Sud du département)

La fonction de médecin correspondant du SAMU (MCS) est assurée par un médecin généraliste formé à l'urgence. Cette fonction lui permet, dans le cadre de son exercice libéral, d'être un acteur à part entière de l'aide médicale urgente.
Du fait de son positionnement entre la ville et l'hôpital, le MCS est un relais de proximité précieux pour le SAMU. Il intervient en première intention dans l'attente d'un relais de prise en charge par le SMUR, à la demande de la régulation du SAMU-Centre 15 et dans le cadre de plages de disponibilités définies au préalable.

- **Créer un collectif de soins pour améliorer les prises en charge :**

1 communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) à Bergerac

Les CPTS sont des organisations constituées à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire pour assurer une meilleure coordination de leurs actions et garantir un meilleur accès aux soins des patients. Composées de professionnels de santé comme d'acteurs médico-sociaux et sociaux et d'établissements de santé, ces structures souples prennent la forme d'un contrat autour d'un projet de santé, signé au niveau local entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués.

Focus : La CPTS de Bergerac réunit 102 professionnels de santé libéraux (généralistes, spécialistes, kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens, chirurgiens-dentistes) et les établissements (centres hospitaliers, cliniques, EHPAD, établissements pour personnes handicapées, ...) de la communauté d'agglomération de Bergerac. L'objectif premier de la CPTS est la lutte contre la désertification médicale et paramédicale. Elle a d'ores et déjà permis la réalisation de projets concrets :

- l'accueil d'internes en stage (4 d'entre eux se sont installés à Bergerac),
- le développement d'un projet de télémédecine en EHPAD,
- la mise en réseau des professionnels et des établissements par l'utilisation systématique du logiciel Paaco-Globule par les libéraux et par les établissements,
- l'utilisation de protocoles de coopération pour les prises en charge des malades chroniques,
- un projet de santé a été rédigé et a permis la signature avec l'ARS d'un contrat territorial de santé et le versement d'une aide financière au titre de la coordination.

1 plateforme territoriale d'appui (PTA)

La PTA regroupe des dispositifs de coordination existants (4 MAIA et la Maison des Réseaux de Santé) et facilitent, en s'appuyant sur l'outil numérique Paaco-Globule, la coordination de tous les intervenants des soins et de l'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques ou en perte d'autonomie pour les situations complexes. Ce dispositif améliore la qualité des prises en charge et favorise le maintien à domicile. Il permet également aux médecins traitants de libérer du temps médical (la coordination et le suivi du patient étant assurés par l'équipe de la PTA pour le volet administratif et l'accompagnement médico-social).

75% de la population de Dordogne est couverte par un contrat local de santé (CLS)

Le CLS est un outil qui permet de créer une synergie entre tous les acteurs locaux (collectivités, services de l'État, professionnels de santé et du secteur médico-social, usagers), de mettre en commun leurs moyens d'actions autour d'objectifs partagés au service de la santé des habitants.

En Dordogne, la priorité des CLS est donnée à la lutte contre la désertification médicale mais d'autres axes de travail portent également sur l'amélioration de l'organisation des soins, la prévention (addictions, environnement, santé mentale...) et la santé des plus démunis.

- **Développer le numérique en santé au bénéfice des patients et des professionnels :**

L'ARS a profité de cet événement pour faire un focus particulier sur le déploiement de la télémédecine en Dordogne en amont du passage du « Tour de France du numérique en santé » en Nouvelle-Aquitaine. Les réflexions et propositions des participants seront remontées à la délégation ministérielle du numérique en santé lors de la rencontre régionale qui aura lieu à Bordeaux le 16 janvier 2020.



87% des établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
57% des maisons et foyers d'accueil médicalisés (MAS-FAM),
100% des unités sanitaires des centres de détention équipés en télémédecine

Volet principal de la e-santé, la télémédecine permet de consulter à distance, de s'assurer du suivi d'un traitement ou de faciliter le partage d'informations et d'avis entre professionnels de santé.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine accompagne depuis plusieurs années l'équipement des établissements médico-sociaux, des établissements de santé (dont les hôpitaux de proximité), des maisons de santé pluriprofessionnelles, des centres de santé et des unités sanitaires des centres pénitentiaires dans le déploiement de la télémédecine.

À SAVOIR !

Depuis la rentrée 2018, la téléconsultation est remboursée par l'Assurance maladie au même titre qu'une consultation en « face-à-face » pour favoriser le déploiement de la télémédecine et l'accès aux soins. Par ailleurs, dès cette année, dans les cas où ils estiment nécessaire de recueillir l'avis d'un confrère expert, les médecins pourront recourir à des téléexpertises en direct ou par messagerie sécurisée, avec le consentement du patient pour améliorer la qualité de la prise en charge.

Retrouvez toute l'information sur l'ensemble des dispositifs déployés en Nouvelle-Aquitaine pour améliorer l'accès aux soins sur le [site internet de l'ARS](#).

Cette journée a également donné l'occasion de présenter certains dispositifs sous forme de stands d'informations :

- La [plateforme territoriale d'appui](#) (PTA) de Dordogne et le logiciel [PAACO-Globule](#) ont été présentés par les pilotes de la PTA et le GIP ESEA Nouvelle-Aquitaine
- Le [dossier médical partagé](#) (DMP) a été présenté par la CPAM de Dordogne
- Le SDIS a tenu un stand relatif aux médecins sapeurs-pompiers et médecins correspondants SAMU (MCS)
- L'ARS a présenté le site [santé.fr](#)
- L'EHPAD centre ressources du Centre Hospitalier de Périgueux a informé sur le repérage des fragilités chez la personne âgée

Contact presse :
 Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
 Marie-Claude SAVOYE
 Tél : 05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr